ANNEXE 7 : Autorisations spéciales d'absence en vigueur à la Ville de Paris

Type d'autorisation	Principe général	De droit	Soumis à nécessité de service
Autorisation d'absence pour garde d'enfant*	Permet de gérer les évènements survenant de manière impromptue dans l'état de santé ou les conditions habituelles de garde de l'enfant		х
Autorisations d'absence pour évènements familiaux*	Mariage/PACS - de l'agent - d'un enfant Décès - du conjoint (marié ou pacsé) - d'un fils, d'une fille - du père, d'une mère - d'un frère, d'une sœur - d'un beau-père, d'une bellemère - d'un beau-frère, d'une bellesœur - d'un autre ascendant ou descendant: grands-parents, arrière grands-parents, petits-enfants Délais de route, le cas échéant		X
Autorisations d'absence pour fêtes religieuses	Permet de s'absenter à l'occasion de certaines fêtes religieuses qui ne sont pas inscrites au calendrier des fêtes légales. La liste des fêtes est précisée dans la circulaire du 10 février 2012.		Х
Autorisations d'absence pour motifs civiques	Permet d'accomplir un engagement en tant que : - sapeur-pompier volontaire, pour formation ou mission opérationnelle, dans le cadre d'accord avec des SDIS, - réserviste ayant souscrit un engagement à servir auprès des forces armées, - jeune citoyen jusqu'à son 25 ème anniversaire, pour accomplir la journée de défense et de citoyenneté - jury d'assises et témoin devant le juge pénal	x (sauf cas de nécessité absolue de présence) x (pour une mission jusqu'à 8 jours) x (parmi les 3 dates proposées par l'organisateur)	x (pour une mission dépassant 8 jours)
Autorisations	Permet aux agents candidats à un		X

d'absence pour	mandat électif :		
engagement politique	- d'obtenir des facilités horaires pour participer aux campagnes électorales. Les ½ journées accordées sont rattrapées ;	X	
	- de poser des congés pour participer aux campagnes électorales.	x	
	Permet aux agents exerçant des fonctions publiques électives de bénéficier :	X	
	 d'autorisations d'absence pour participer aux réunions liées à leur mandat; d'autorisations d'absence non rémunérées pour préparer les réunions et exercer leur mandat dans la limite du crédit d'heures en rapport avec le mandat exercé et le nombre d'habitants représentés; d'un congé de formation dédié aux élus locaux 	x (sauf cas de nécessité <u>absolue</u> de présence)	
Autorisation d'absence pour les parents d'élèves	Permet aux parents d'enfants faisant leur rentrée en préélémentaire, élémentaire, sixième, de s'absenter le jour dit sur une partie des plages fixes. Ces heures sont récupérées lorsque le cycle et/ou l'organisation du service le permet.		Х
	Permet aux parents élus représentants ou délégués des parents d'élèves de participer à des réunions de comité, conseils de classe, commissions permanentes, commissions spéciales et conseils d'administration.		x

Autorisations d'absence liées à la grossesse	Permet aux futures mères de se rendre : - aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement ; - aux séances préparatoires à l'accouchement sans douleur.	X	X X
	Permet aux futures mères de bénéficier d'un aménagement de l'horaire de travail à partir du 1er jour du 3ème mois de grossesse, dans la limite d'une heure par jour.		x
	médicale à la procréation (PMA): - à la future mère de s'absenter pour les actes médicaux nécessaires; - au conjoint de prendre part à, au plus, trois des actes médicaux nécessaires à chaque protocole d'assistance médicale à la procréation.		x (mais impérativement dans les 15 jours entourant l'évènement)
	Permet au conjoint de bénéficier, à la naissance ou l'adoption de l'enfant, de 3 jours afin de faciliter les démarches de tous ordres nécessitées par l'arrivée de l'enfant au foyer.		
Autorisation d'absence liée à la carrière	Permet à un agent de se présenter à un concours ou examen professionnel organisé par la Ville de Paris (la préparation, lorsqu'elle est accordée, est assimilée à du temps de formation).	X	